

Nicolas Nogue

Les femmes de l'art ou la féminisation de la profession d'architecte

La féminisation de la population des architectes représente sans conteste l'une des évolutions récentes les plus marquantes de la profession, comme l'a d'ailleurs souligné le récent colloque européen, intitulé "Architecture au féminin", organisé les 30 septembre et 1er octobre derniers par l'Association pour la recherche sur la ville et l'habitat (ARVHA) à l'Ecole d'Architecture Paris-La Villette. La tendance est particulièrement manifeste au niveau de la formation : la proportion de femmes parmi les DPLG est passée de 29 % en 1984 à 42 % en 1997. A ce rythme, la parité devrait être atteinte d'ici une petite dizaine d'années. De plus en plus nombreuses, les étudiantes s'avèrent en outre plus performantes que leurs homologues masculins. Depuis une dizaine d'années, on constate qu'elles mettent en moyenne de deux mois à six mois de moins que les hommes pour obtenir leur diplôme – la formation s'étendant sur environ huit années. Leur "taux de réussite" est supérieur : en 1997, celui des étudiantes s'élève à 50 % contre 46 % pour les étudiants .

De manière logique, le phénomène enregistré au niveau des Ecoles d'Architecture influe directement sur l'ensemble de la profession comme sur les inscrits à l'Ordre, deux populations qui demeurent toutefois largement masculines. Selon les données du Recensement, on comptait 7,2 % de femmes parmi les architectes en 1982, contre 18 % en 1990. Entre le début de années 80 et aujourd'hui, le taux de féminisation des inscrits au tableau de l'Ordre double : il passe de 7,5 % en 1983 à 12 % en 1990 et 15,6 % en 1998. On aura remarqué la différence des taux entre le Recensement et les données ordinales pour l'exercice 1990 alors qu'en 1982/83 ils coïncidaient. C'est qu'entre-temps la proportion de femmes architectes inscrites à l'Ordre s'est effondré : 80 % d'entre elles étaient enregistrées au tableau en 1982, contre 50 % en 1990...

Il faut vraisemblablement voir là la conséquence directe de l'attitude des femmes vis-à-vis des modes traditionnels de la maîtrise d'œuvre (statut libéral ou d'associé de société d'architecture) qu'elles ont tendance à délaisser au profit, principalement, du salariat. Selon le Recensement, 40 % des femmes architectes étaient salariées en 1990 contre 26 % seulement des hommes. On constate toutefois que le taux de salariat des femmes s'est sensiblement réduit depuis 1982 où il atteignait 47 %, alors que celui des hommes a eu tendance à légèrement augmenter (il était de 24 % en 1982).

Ces données amènent plusieurs réflexions. On se demande tout d'abord pourquoi les femmes adoptent plus largement le salariat. Seraient-elles moins individualistes que les hommes ? Se considèreraient-elles moins comme des artistes dont les projets revêtent la statut d'œuvres affirmant l'originalité et la personnalité de leur créateur ? Faut-il penser par ailleurs qu'il est particulièrement difficile pour les femmes de concilier les lourdes contraintes du statut libéral et les multiples exigences de leur vie extra professionnelle ? La confrontation avec les réalités et pratiques du milieu du bâtiment, ou l'idée qu'elles s'en font, rebutent-t-elles les femmes architectes ?

Quoi qu'il en soit, l'attrait pour le salariat s'articule avec deux autres attitudes caractéristiques. On l'a vu, la propension sensiblement plus faible à s'inscrire à l'ordre : en délaissant la maîtrise d'œuvre architecturale, elles n'ont pas l'obligation de figurer au tableau de l'institution ordinale ; de ce fait, leur activité professionnelle participe vraisemblablement davantage de l'actuelle diversification des métiers de l'architecture. Seule une étude spécifique pourrait confirmer cette hypothèse et repérer l'éventail des activités alors exercées. Il ne serait toutefois pas étonnant d'observer une proportion importante de femmes architectes salariées de maîtres d'ouvrages publics ou privés, voire d'industriels ou d'autres entreprises et organismes directement liées à l'architecture et l'urbanisme.

Ces traits déterminants se retrouvent clairement au niveau de la population ordinale, à savoir : préférence marquée pour le salariat et aussi pour le fonctionariat tandis que les hommes adoptent plus sensiblement le statut libéral et d'associé (voir tableau). Les femmes s'inscrivent aussi en proportion plus grande en tant que "sans activité". Autre différence fondamentale : si l'on compare la structure par âge de la population masculine et féminine, on constate que cette dernière est en moyenne plus jeune dans la mesure où la féminisation de la profession est un phénomène récent. En 1997, 47 % des femmes inscrites à l'Ordre ont moins de 40 ans contre 21,5 % des hommes. On comprend dès lors que le taux de féminisation diminue avec l'âge. Autrement dit, c'est dans les tranches d'âge les plus jeunes que l'on observe les plus fortes proportions de femmes : alors qu'elles

représentent 15 % des inscrits, leur poids atteint 38,5 % dans la classe des moins de 30 ans pour se réduire à quelque 3 % pour les plus de 60 ans.

Le critère de la répartition géographique livre également quelques surprises : on enregistre que 44 % des femmes sont inscrites en Ile-de-France contre 36 % des hommes pour une moyenne générale de 37 %. Sachant que les femmes architectes adoptent plus volontiers le mode d'exercice salarié et, par là même, des métiers plus diversifiés que leurs confrères, une telle disparité s'expliquerait-elle par le fait que la région capitale est susceptible d'offrir davantage d'emplois de ce type que les autres régions ? Puisque le taux d'urbanisation de l'Ile-de-France est particulièrement élevé, la forte concentration des femmes dans cette région ne révèle-t-elle pas aussi, d'une façon plus générale, qu'elles travaillent davantage en milieu urbain que rural ? Là encore, seule une étude plus fine des milieux d'activité des architectes pourraient vérifier ces hypothèses.

Les différences entre hommes et femmes s'estompent toutefois si l'on considère la population des plus jeunes : 37 % des "nouvelles inscrites" travaillent en Ile-de-France contre 33 % des « nouveaux inscrits » (on remarquera au passage l'attraction réduite de la capitale sur les jeunes architectes en comparaison avec leurs aînés). De manière très claire, ce phénomène de lissage est également perceptible au niveau des modes d'exercice (voir tableau).

Soulignons aussi que la représentativité des femmes au sein de l'Ordre correspond exactement à leur poids parmi les inscrits : alors qu'aujourd'hui 16 % des architectes enregistrés au tableau de l'institution sont des femmes, celles-ci regroupent 15 % de l'ensemble des 402 élus que compte l'Ordre (soit 60 conseillères) et 17 % des élus nationaux (soit 4 conseillères nationales sur les 24 élus du CNOA).

Les disparités de revenus s'avèrent en revanche extrêmement impressionnantes : selon les statistiques de l'Ordre concernant les architectes libéraux, le revenu annuel moyen (BNC) des hommes est supérieur à celui des femmes de 66 % en 1995 et de 80 % en 1996. Les données de la CIPAV vont dans le même sens avec un écart atteignant près de 100 % en 1997. Les différences régionales sont par ailleurs importantes. C'est en Charentes-Poitou que l'écart des revenus est, si l'on peut dire, le moins marqué, avec tout de même une différence de 70 %. C'est en Champagne-Ardennes que les disparités s'avèrent les plus sensibles avec un écart de 290 % ! L'explication serait-elle une nouvelle fois à chercher du côté de l'attitude des femmes qui feraient le choix d'une activité professionnelle moins dense que les hommes pour privilégier d'autres activités et/ou leur vie privée ? Faut-il aussi invoquer la discrimination entre hommes et femmes en matière de revenus ? N'oublions pas en effet que, selon les données 1997 de l'INSEE, à compétence et temps de travail égaux, les hommes cadres touchent un salaire annuel net moyen supérieur de 30 % à celui des femmes... Mais le modèle salarial est-il valide pour les libéraux ? A moins qu'il ne soit au contraire amplifié ?

Les statistiques de l'ANPE fournissent d'autres informations intéressantes. Elles doivent toutefois être appréhendées avec les précautions que l'on sait. La profession étant constituée d'une majorité de libéraux qui ne cotisent pas aux Assedic, ces données ne peuvent en aucun cas rendre compte du taux d'inactivité de l'ensemble des architectes. Elles en constituent, selon toute vraisemblance, une sous-estimation. Cela étant, 2437 architectes demandeurs d'emploi étaient inscrits à l'ANPE en mai 1999, dont presque la moitié en Ile-de-France. C'est le niveau le plus bas enregistré depuis janvier 1997, date de création d'un suivi spécifique des architectes par l'ANPE (le chiffre le plus élevé fut celui d'août 1997 avec 2970 demandeurs d'emploi). Sachant que l'on estime à quelque 35000 architectes la population professionnelle totale, le taux d'inscrits à l'ANPE a oscillé entre 8,5 % et 7 %, pourcentage sensiblement supérieur à celui de l'ensemble des "cadres et professions intellectuelles supérieures" qui a varié sur la même période entre 4,5 % et 5 %. En mai 1999, les femmes représentent quelque 40 % de la population des architectes demandeurs d'emploi. Sans les données du Recensement 99 permettant d'évaluer leur part dans la population totale des architectes, il est aujourd'hui impossible d'apprécier si elles sont plus touchées que les hommes par l'inactivité professionnelle. On remarque toutefois que 29,3 % des femmes architectes inscrites à l'ANPE le sont depuis plus d'un an contre 35,7 % des hommes ce qui pourrait signifier qu'elles s'avèrent moins affectées que leurs confrères par l'inactivité professionnelle (ou le chômage) de longue durée.